

Projection du film de Dominique ADT

Présumé coupables, l'affaire Mis & Thiennot

Vendredi 4 octobre 2019 à 20 h

Au cinéma le Rio : 178 rue Sous les Vignes à Clermont-Ferrand

Léandre Boizeau, président d'honneur du comité de soutien Mis et Thiennot, auteur de nombreux livres, viendra présenter l'affaire Mis et Thiennot et participera au débat après le film au cinéma le Rio à Clermont-Ferrand.

L'Affaire Mis et Thiennot représente en France, avec celle de Seznec, l'une des deux plus grandes injustices du siècle dernier.

Elle est passionnante pour ce qu'elle révèle de cette époque d'après-guerre. Les policiers qui enquêtent sont les mêmes que pendant l'occupation, ils ont les mêmes méthodes.

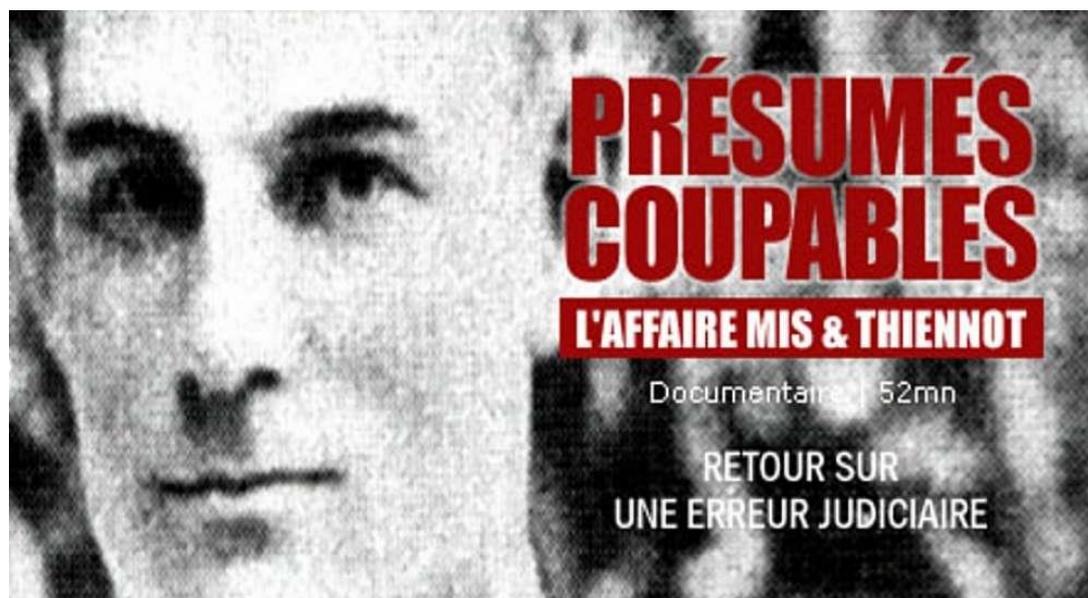
Gabriel Thiennot est communiste, Raymond Mis, un émigré polonais.

Ce sont des coupables désignés dans un contexte de lutte des classes.

Soirée organisée par l'Institut d'Histoire Sociale de la CGT du Puy-de-Dôme, avec le comité de soutien Mis et Thiennot et en partenariat avec Paroles de bibs, les amis du Monde diplomatique, les amis du temps des cerises, les amis de l'Huma.

Film de Dominique ADT *Présumé coupables, l'affaire Mis & Thiennot*

Documentaire/fiction d'une durée de 52 minutes.



Les faits et le contexte

Le trente et un décembre 1946, on retrouve dans les étangs, près de Mézières en Brenne dans l'Indre, le cadavre d'un garde-chasse : Louis Boistard, abattu de quatre coups de feu dans le dos. Les autorités policières soupçonnent, arrêtent et font avouer au bout de plusieurs jours de tortures un groupe de chasseurs qui, au moment du supposé crime, chassaient dans les étangs.

Deux d'entre eux vont devenir le symbole de l'une des plus grandes injustices du XXème siècle dans un contexte de lutte des classes.

Les accusés sont des prolétaires : Gabriel Thiennot jeune communiste de 19 ans surnommé « le Rouge » par les enquêteurs, Raymond Mis l'émigré polonais de 20 ans désigné par les enquêteurs avec son frère comme « les Pollaks ».

Les accusateurs sont des capitalistes : Jean Lebaudy, le patron de Louis Boistard, est un riche industriel sucrier, propriétaire dans la Brenne (le pays aux mille étangs) d'un vaste domaine de 2 800 hectares avec un château, des terres et des étangs pour la chasse et la pêche.

Lebaudy use de son pouvoir et de son autorité pour mettre la pression sur les enquêteurs, leur rendant visite chaque jour pour les inciter à obtenir des résultats et versant un chèque de 100 000 francs de l'époque aux œuvres de la police et de la gendarmerie au quatrième jour de l'enquête pour les encourager à trouver un ou des coupables au plus vite.

En outre, M. Lebaudy offre aux commissaires Tardieu et Daraud des chiens de race. Enfin, lui-même ou son régisseur, M. Henri Béthune, approvisionnent régulièrement les enquêteurs en boissons et cigarettes. Tous les deux sont très présents tout au long de la garde à vue, assistant parfois à des interrogatoires...

Lebaudy va ensuite prendre en charge le coût de la défense de la veuve et des enfants du garde-chasse et recruter des ténors du barreau de l'époque comme Me Maurice Garçon de l'Académie Française.

Le commissaire pétainiste : les aveux ont été obtenus après 8 jours de torture pratiquée dans les locaux de la gendarmerie et de la mairie, notamment par le commissaire de police Georges Daraud un partisan de la révolution nationale de Pétain», auteur de rapports de dénonciations pour des activités communo-gaullistes pendant la guerre et qui accueillait les prévenus de la manière suivante : « *tu vois ce poêle, c'est un poêle n'est-ce pas ? Eh bien, si je veux que ce soit une machine à écrire, tu le diras ! Tu verras, on y arrivera !* ». Il a, pour ce faire, plus d'une spécialité dans son sac, comme la fameuse prière des juifs (torture consistant à serrer le plus fort possible des morceaux de bois insérés entre les doigts, ce qui cause une douleur extrême et peut provoquer l'éclatement des phalanges). Un des prévenus Bernard Chauvet jeune travailleur de 18 ans, avouera après avoir été pendu, nu, à la fenêtre du premier étage de la mairie.

Les défenseurs de Mis et Thiennot sont des instituteurs communistes : Roger Caillaud et Léandre Boizeau, deux instituteurs communistes, vont à plusieurs années d'intervalle travailler à démonter les incohérences de l'enquête et prouver l'innocence de Raymond Mis et Gabriel Thiennot.

L'affaire Mis et Thiennot

C'est l'histoire d'une enquête particulièrement mal menée qui s'est focalisée sur deux « présumés coupables » quoiqu'ils furent dix concernés et huit condamnés.

Du premier au huit janvier 1947, c'est **l'enfer qui se déchaîne pour huit jeunes hommes aux mains de tortionnaires**.

À l'issue des trois procès en Cours d'Assises, à Châteauroux, Poitiers et Bordeaux, Raymond Mis et Gabriel Thiennot ont été condamnés à 15 ans de travaux forcés pour le meurtre d'un garde-chasse en décembre 1946 dans l'Indre.

Les deux hommes, depuis leur incarcération à la prison de Châteauroux, le 9 janvier 1947, n'ont jamais cessé de clamer leur innocence. Ils ont toujours affirmé avoir subi de graves sévices durant leur garde-à-vue qui a duré huit jours à la mairie et à la gendarmerie de Mézières-en-Brenne **et avoir été obligés de signer des aveux sous les coups et la torture.**

Comme eux, six de leurs compagnons, considérés comme complices, ont subi le même sort. Les coups ont été constatés par le médecin et les gardiens de la prison au moment de leur incarcération.

Roger Caillaud Directeur d'école, homme au grand passé de résistant, militant communiste charismatique, avait en 1952 relancé l'affaire Mis et Thiennot dans le journal « La Marseillaise » après avoir mené une véritable enquête en Brenne, enquête publiée à la manière d'un feuilleton qui lui avait permis jour après jour d'affirmer avec force l'innocence de Mis et Thiennot.

Reprise en écho par une partie de la presse nationale, cette campagne avait débouché sur la libération des 2 hommes en 1954, graciés à mi-peine par le Président Coty.



Léandre Boizeau s'appuyant sur les minutes du procès qu'il a pu consulter, relance en 1980 l'affaire Mis et Thiennot. En révolte contre cette injustice, il publie un livre choc, qui fera référence, intitulé « Ils sont innocents ».



Mis et Thiennot ont toujours réclamé la révision de leur procès.

Raymond Mis est mort dans la nuit du 22 au 23 septembre 2009.

Gabriel Thiennot est mort le 2 juin 2003. Jeanine, sa veuve et ses trois enfants réclament toujours la révision de son procès.

Le comité de soutien Mis et Thiennot

Depuis sa création, le Comité de soutien est à l'initiative de multiples et diverses actions : manifestations, pétitions, meetings, conférences/débats, émissions TV, radio... soutenant les six demandes en révision, déposées en 1980, 1988, 1993, 1996, 2005 et 2013 ainsi qu'un recours en cour européenne. Demandes malheureusement refusées.

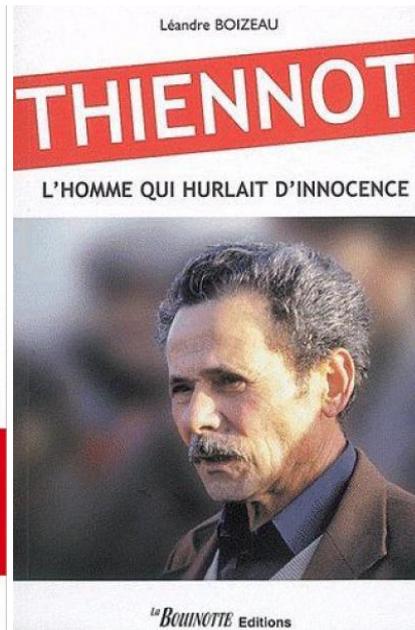
L'opiniâtreté du Comité de soutien reste intacte puisqu'il travaille actuellement à la préparation d'une proposition de loi qui sera soumise à la Commission des lois de l'Assemblée Nationale et du Sénat, afin que tout aveu obtenu sous la torture entraîne automatiquement la révision d'un procès.

Selon les conventions internationales qui lient la France (Convention Européenne des Droits de l'homme, Convention des Nations Unies contre la torture) de tels aveux n'ont aucune valeur juridique probante et ne peuvent pas être invoqués comme éléments de preuve dans une procédure (article 13 de la Convention des Nations Unies). Or l'accusation était quasi exclusivement fondée sur ces aveux obtenus dans le cadre d'une enquête insuffisante, déloyale, orientée et parfois odieuse.

Aujourd'hui, des communes ont donné le nom « Mis et Thiennot » à des bâtiments, ponts, espaces, allées, etc. Un des maires a raconté avoir eu des déboires avec les autorités préfectorales, s'opposant au fait « *qu'un édifice municipal puisse porter le nom de deux hommes graciés mais pas encore réhabilités* ». « *J'ai eu droit à un rappel à l'ordre écrit de la préfecture, suivi d'une discussion musclée.* » Pour l'élus, « *Raymond Mis et Gabriel Thiennot faisaient partie du petit peuple qui n'a pas de défenseur dans la société et passaient pour des coupables en puissance* ».

Léandre Boizeau président d'honneur du comité de soutien Mis et Thiennot viendra présenter l'affaire et animera le débat après le film.

Léandre Boizeau est un écrivain et militant français, cofondateur du magazine La Bouinotte en 1982. Léandre Boizeau est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages dont 2 ouvrages sur l'affaire Mis et Thiennot : *Ils sont innocents*, en 1980 et *Thiennot, l'homme qui hurlait d'innocence*, La Bouinotte, en 2004. Son œuvre est largement inspirée par le monde des « petits », des « sans grades », des « oubliés du champ d'honneur » comme il se plaît à les qualifier. Il est également conteur et s'est produit sur scène plus de 300 fois avec son groupe de Causeux de la Bouinotte tout en tenant une chronique radiophonique sur le Berry insolite.



Dominique ADT l'auteur du film *Présumé coupables, l'affaire Mis & Thiennot* a été instituteur dans le Calvados avant de se lancer dans la cinématographie. C'est ainsi qu'il fut cadreur, chef opérateur, directeur photo pour plusieurs chaînes et productions (M6, France 2, France 3, la 5, SFP, UMT, EXTENSION, RIFF...). Aujourd'hui il est réalisateur de vidéos institutionnelles et industrielles, de bandes annonces, vidéos diffusées notamment sur M6, France 2, France 3, la 5.

Lien sur l'affaire <http://www.misetthiennot.org/> et sur le film <http://www.misetthiennot.org/content/synopsis>

Vendredi 4 octobre 2019 à 20 h

Au cinéma le Rio : 178 rue Sous les Vignes à Clermont-Ferrand

Soirée organisée par :
l'Institut d'Histoire Sociale de la CGT du Puy-de-Dôme,
avec le comité de soutien Mis et Thiennot
en partenariat avec :
Paroles de bibs,
Les amis du Monde diplomatique,
Les amis du temps des cerises
Les amis de l'Huma